

212C0773
FR0010060665-OP019-AS10

15 juin 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

MODELABS GROUP

(Euronext Paris)

- 1 - Le 15 juin 2012, Natixis, agissant pour le compte de la société Bigben Interactive, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société MODELABS GROUP, conformément à l'article 233-1 1° du règlement général.

L'initiateur, qui à ce jour détient 21 657 431 actions MODELABS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 94,33% du capital et 94,21% des droits de vote de cette société¹, s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **4,60 €** la totalité des actions MODELABS GROUP qu'il ne détient pas, à l'exception des 164 968 actions autodétenues par MODELABS GROUP qui ne seront pas apportées à l'offre, soit au total 1 135 818 actions MODELABS GROUP représentant 4,95% du capital et 5,07% des droits de vote.

Sont également visées 54 412 actions MODELABS GROUP susceptibles d'être créées par exercice d'autant d'options de souscriptions d'action, dont la période d'indisponibilité fiscale expirera le 9 juillet 2012.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions MODELABS GROUP non présentées à l'offre, au prix de 4,60 € par action.

Le projet de note en réponse de MODELABS GROUP comporte le rapport établi par le cabinet Horwath Audit France, représenté par M. Olivier Grivillers, mandaté comme expert indépendant par la société MODELABS GROUP en application de l'article 261-1 I et II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société MODELABS GROUP (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions MODELABS GROUP est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 22 958 217 actions représentant 22 987 801 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.